

**Procès –verbal du 19/11/2015**  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE RIBEAUVILLE**

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 19/11/2015 dans la salle rouge de l’Hôtel de Ville :

<b>Noms – Prénoms</b>	<b>Signatures</b>
CHRIST Jean – Louis	
ERBLAND Louis	
STOQUERT Mauricette	
PFEIFFER Joseph	
BRECHBUHLER – HELLER Claire	
GRIMBICHLER Louis	
SCHWACH Elisabeth	
MOMCILOV Suzanne	
THUET Pierre Yves	
FLEIG Raoul	
MOSER Manuelle	
CHAPOTIN Agathe	
UFFLER – GOLIOT Stéphanie	
ZUCCOLIN – FREYMUTH Anne – Sophie	
KEMAYOU- WANDJI Erick	
OEHLER Gilles	
DEVECI Eren	
ERMEL Loïc	
BULLE Hélène	

Etaient absents excusés avec procuration de vote (02) : Georges WIECZERZAK – Henry FUCHS

Etaient absents excusés (05) : Yves BALTENWECK – Christine WEISSBART – Catherine BERNABEL – Benjamin WILHELM – Anne – Sophie KIENLEN

Date de la convocation : 10 novembre 2015

**Informations brèves**

1. Suite aux attentats perpétrés à PARIS le 13 novembre dernier, M. le Député – Maire propose d’observer une minute de silence en mémoire des victimes.
2. Le Conseil Municipal des Enfants se réunira en séance plénière le samedi 21 novembre à 10h en salle Rouge.

3. A la demande de M. le Préfet, une réunion de sécurité sera organisée par rapport à l'organisation du marché de Noël.
4. Le mercredi 25 novembre à 19h au cinéma Rex sera projeté le film du « Pfiff 2015 ». M. le Député – Maire invite tous les conseillers à venir le voir.
5. Les dimanches 06 et 13 décembre auront lieu les élections régionales.
6. Le lundi 14 décembre à 11h à la Maison du Pays Welche à FRELAND est programmée la remise officielle de la fresque des armes des Ribeaupierre. M. le Député – Maire convie les conseillers à y assister.
7. Concernant les prochaines manifestations à l'Espace Culturel le Parc, M. le Député – Maire relève entre autres :
  - Vendredi 20 novembre à 20h30 : concert « la Grande Sophie »
  - Samedi 28 novembre à 20h30 : concert de l'harmonie de Turckheim
8. La liste des déclarations d'intention d'aliéner signées depuis le 06/10/2015 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain a été distribuée à chaque conseiller.

Le Directeur Général des Services est désigné  
à l'**UNANIMITE**  
comme secrétaire de séance

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 05/10/2015**

Le procès – verbal est joint à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'adopter le procès – verbal de la séance du 05/10/2015
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

### **2. Projet d'aménagement du jardin de ville**

Inscrit dans un programme pluriannuel d'aménagement paysager de la commune afin de permettre à Ribeaupierre de conserver son classement d'excellence 4 fleurs au titre des villes et villages fleuris, le projet retenu s'articule autour de deux axes forts : la reprise d'une iconographie visible dans la vieille ville avec notamment les losanges du toit de l'église du couvent, un banc du parc du diaconat avec les mêmes motifs et complété de spirales et la mise en valeur de la fontaine.

Le jardin de ville a été redessiné tous les siècles avec des affectations nouvelles. Ce projet, qui débutera cet hiver avec sa réalisation au printemps prochain, s'inscrit donc dans cette longue mutation avec une adaptation aux exigences et usages actuels d'un jardin public.

### **3. Election d'une nouvelle adjointe**

Par courrier en date du 25 septembre 2015, Mme Sylvie MOUSSIER a fait connaître à M. le Préfet son souhait de démissionner de son poste d'adjointe et de conseillère municipale. Ses attributions étaient les suivantes :

- La solidarité : CCAS
- La communication sous toutes ses formes : bulletin municipal – site internet – développement de la communication via les nouvelles technologies
- Les relations internationales et les jumelages
- Les relations publiques et l'accueil de personnalités

Par ailleurs, Mme MOUSSIER représentait la Ville dans divers organismes et était membre de plusieurs commissions municipales obligatoires, notamment :

- La paroisse catholique
- Les commissions d'attribution des logements
- La commission d'ouverture des plis
- La commission d'ouverture des plis (DSP)
- La commission d'examen des offres
- La commission communale des impôts directs
- Le CCAS

Par courrier en date du 14/10/2015, réceptionné le 21/10/2015, M. le Préfet du Haut – Rhin a accepté la démission de Mme Sylvie MOUSSIER.

Il est donc procédé à l'élection du nouvel adjoint.

1. M. le Député – Maire demande qui est candidat(e) ?

- Mme Anne – Sophie ZUCCOLIN – FREYMUTH est seule candidate

2. Vote à bulletins secrets :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21

Bulletins à déduire : 5

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Mme Anne – Sophie ZUCCOLIN - FREYMUTH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue et est immédiatement installée dans ses fonctions.

#### **Madame Anne – Sophie ZUCCOLIN - FREYMUTH ne prend pas part au vote**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'**UNANIMITE**

- Conformément à l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas modifier l'ordre du tableau
- D'allouer au nouvel adjoint l'indemnité telle qu'elle a été décidée par le Conseil Municipal en date du 15 mars 2008 et qui s'élève à 22 % de l'indice brut 1015, majoré 821 de la Fonction Publique Territoriale avec application de la majoration de 15 % pour « chef-lieu de canton »
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

#### **4. Adoption de l'Agenda Programmé d'Accessibilité**

La loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'ordonnance du 26 septembre 2014 offre aux gestionnaires d'Etablissement recevant du public (ERP) non conformes à cette date, la possibilité de déposer des Agendas d'Accessibilité Programmée (ADAP). Ces documents permettent de planifier les travaux à réaliser sur six ans pour rendre les ERP accessibles.

Avec le concours d'un bureau d'étude, les travaux nécessaires à la mise en conformité sur l'ensemble des bâtiments et sites recevant du public ont pu être identifiés.

Le montant total des travaux à réaliser a été estimé à 494 202,00 €. L'agenda (**cf. annexe 1**) prévoit l'étalement des travaux sur six années avec une première tranche de travaux pour l'année 2016 estimée à 50 286 €.

-----  
**M. le Député – Maire** précise qu'il s'agit d'un engagement lourd pour les collectivités.

**Mme Hélène BULLE** souhaite savoir si ce document est définitif.

**M. le Député – Maire** répond par la négative en précisant qu'il doit être mis à jour régulièrement.  
-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les bâtiments mentionnés dans le tableau, ainsi que la programmation des travaux sur six ans comme indiqué
- D'autoriser M. le Député – Maire ou son représentant à signer et à déposer la demande d'ADAP auprès de la Préfecture du Haut-Rhin
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

#### **5. Décision budgétaire modificative n° 4 - budget principal : approbation**

Il s'agit de la quatrième décision modificative budgétaire de l'année 2015 ayant pour objet :

1. La réalisation par l'ONF des travaux d'ouverture paysagère aux Châteaux de Ribeauvillé pour un montant de **5 800 €**
2. La gestion des espaces verts de la Ville : une mission a été confiée à M. Luc MEINRAD pour réaliser un inventaire et un diagnostic des espaces verts, puis proposer un projet de mise en valeur par secteur et suivi de la mise en œuvre ; cette mission s'étale pour le moment sur les années 2015 et 2016 ; outre les honoraires, il est nécessaire de financer la mise en place de prunus : **coût global : 16 900 €**
3. L'amélioration des décorations de Noël sur les conseils de Jean LIHNNOFF et de Jacques BIEHLMANN : **coût global : 6 000 €**
4. La fourniture et mise en place d'antigel dans le circuit de climatisation de l'espace culturel du Parc pour un montant de **7 300 €**
5. L'acquisition de mobilier (tables et chaises) pour le Théâtre Alsacien/Misalas Katzalas, ainsi que le club photo et la section Escrime de Ribototem pour un montant de **5 300 €**
6. L'affectation du produit de la vente de livres de la Médiathèque lors de l'inauguration à l'acquisition de nouveaux documents pour **1 000 €**

Le financement des dépenses s'effectue par les recettes provenant de la taxe sur les jeux (points 1 à 4) et l'affectation des crédits disponibles dans l'enveloppe des subventions aux associations (point 5).

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations comptables à effectuer :

COMPTE	DEPENSES	RECETTES
747584 «Taxe sur les Jeux »		+ 36 000
70621 « Recettes Médiathèque »		+ 1 000
6065 « Livres Médiathèque »	+ 1 000	
615211 « Espaces verts »	+ 16 900	
6574 « Subventions Associations »	-5 300	
023 « Virement section investissement »	+ 24 400	
<b>TOTAL section de fonctionnement</b>	<b>37 000 €</b>	<b>37 000 €</b>
021 « Virement section de fonctionnement »		+ 24 400

2313/46 « Travaux Châteaux »	+ 5 800	
2188/36 « Décorations Noël »	+6 000	
2188/36 « Mobilier »	+ 5 300	
2313/138 « Rénovation bâtiment »	+7 300	
<b>TOTAL section d'investissement</b>	<b>24 400€</b>	<b>24 400€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver la décision budgétaire modificative n° 04 du budget principal
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

#### **6. Procédure de classement en « station classée de tourisme » : déclaration d'absence d'infractions aux règles sanitaires**

La réforme relative aux stations classées et aux communes touristiques introduite par la loi n° 2006-437 du 14/04/2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme est entrée en vigueur le 03/03/2009 et impose aux collectivités classées « station climatique » de solliciter le classement en « station de tourisme ».

En effet, le label « station climatique » obtenu le 25/04/1995 par Ribeauvillé, disparaîtra le 01/01/2018.

La Ville a donc missionné le cabinet Pro tourisme afin d'établir le dossier de classement.

Dans le cadre de la procédure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'**UNANIMITE**

- De déclarer que la commune n'a pas fait l'objet d'une infraction aux législations et réglementations sanitaires durant les trois années qui précèdent l'année de cette demande de classement
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

#### **7. Subventions : approbation**

##### **a. Ecole primaire SPAETH**

Par courrier en date du 17 septembre 2015, M. Paul – André MULLER, Directeur de l'école élémentaire René SPAETH a sollicité une participation financière de la Commune dans le cadre d'une classe de découverte envisagée par plusieurs enseignants de l'école (CLIS, CP, CE1 et CE2 bilingues) pour les 31 élèves domiciliés à Ribeauvillé et participant au séjour.

Celle – ci se déroulera du 14 au 18 décembre 2015 pour une durée de 5 jours, dans un centre PEP 68 sis à STOSSWIHR.

Le montant de la subvention s'élève à : 15,80 € X 31 élèves X 5 jours = **2 449 €**

La Ville ayant admis le principe de subvention annuel de deux séjours de ce type:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'**UNANIMITE**

- D'allouer une subvention d'un montant de 2 449 € calculée sur la base de 31 élèves de Ribeauvillé participant effectivement à ce séjour
- De prélever les crédits nécessaires sur l'article 6574 « subventions aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget 2015

- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## **7. Subventions : approbation**

### **b. Ecole privée Ste Marie**

Par courrier en date du 01 octobre 2015, Mme Anne EHRET, Chef d'établissement de l'école Ste Marie, a sollicité une participation financière de la commune dans le cadre d'une classe de découverte à laquelle 13 élèves de Ribeauvillé ont participé.

Celle – ci s'est déroulée du 05 au 09 octobre 2015 au centre « La renardière » à Aubure.

Le montant de la subvention s'élève à : 15,80 € X 13 élèves X 5 jours = **1 027€**

La Ville ayant admis le principe de subvention annuel de deux séjours de ce type,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'**UNANIMITE**

- D'allouer une subvention d'un montant de 1 027 € calculée sur la base de 13 élèves de Ribeauvillé qui ont participé effectivement à ce séjour
- De prélever les crédits nécessaires sur l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget 2015
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## **8. Marchés de travaux : approbation**

### **a. Marché de compostage des boues de la STEP – avenant n° 02**

Par délibération en date du 13/12/2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature avec la société AGRIVALOR d'un marché relatif au compostage des boues de la station d'épuration pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2013, moyennant un coût de transport et de traitement de la tonne de boues en sortie de la station de 64,50 € HT.

Conformément aux dispositions du CCTP de ce marché, il est prévu une « filière alternative de traitement des boues » déclarées « non conformes ». Il s'agit la plupart du temps de boues contenant un taux de cuivre dépassant les seuils autorisés.

Cette filière proposée par la société AGRIVALOR consiste à incinérer les boues dites « non conformes » dans une usine d'incinération du SIVOM de l'agglomération Mulhousienne basée à SAUSHEIM. Le Conseil Municipal a approuvé le 29/09/2015 l'avenant n°01 fixant le coût de l'incinération à 118 €/tonne de boue. A ce jour et pour la seule année 2015, 256 tonnes ont été déclarées non conformes et incinérées.

Néanmoins, en raison de difficultés techniques, il n'a pas été possible d'incinérer 30 tonnes de boues qui ont dûes être éliminées par une filière alternative agréée de type prétraitement avec mise en centre d'enfouissement technique de classe 2.

Cette opération représente un coût complémentaire global de 14 672,05 € HT (incinération et enfouissement) non prévu lors de la signature du marché.

Le coût normal de compostage d'une tonne de boue est de 64,50 € HT / tonne.

La proposition tarifaire d'AGRIVALOR pour l'enfouissement des boues est de : 150 € HT / tonne

**Soit un surcoût de 85,50 € HT/ tonne**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver la passation d'un avenant n° 02 avec la société AGRIVALOR selon les conditions tarifaires détaillées ci – dessus
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant à signer ledit avenant
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## **8. Marchés de travaux : approbation**

### **b. Aménagements des Anciens Abattoirs - avenant lot n° 5 « chauffage »**

Par délibération en date du 09/07/2015, le Conseil Municipal a approuvé la tranche n°8 des travaux de réfection des Anciens Abattoirs consistant en l'aménagement du local du bâtiment D et autorisé la signature des marchés de travaux avec les entreprises attributaires des différents lots pour un montant total de 101 677,32 € TTC.

Toutefois, la section de la conduite gaz permettant d'alimenter l'ensemble des bâtiments des Anciens Abattoirs s'est avérée insuffisante, nécessitant son remplacement par une section plus importante afin de garantir le bon fonctionnement des radiants chauffages céramiques ; ces travaux doivent faire l'objet d'un avenant au lot n° 5 « chauffage » attribué à l'entreprise STEINLE de MITTELWIHR et s'élevant à la somme de 2 521,26 € TTC, portant le marché conclu avec l'entreprise à 21 979,26 € TTC. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver la passation d'un avenant n° 01 au marché signé avec l'entreprise STEINLE (lot n°5 « chauffage ») pour un montant de 2 521,26 € TTC
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant à signer ledit avenant
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

## **8. Marchés de travaux : approbation**

### **c. Aménagement Mairie « chauffage – sanitaire » - avenant – lot n° 10**

Par délibération en date du 18/12/2014, le Conseil Municipal a approuvé la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation et d'aménagement de la Mairie et de la salle du Théâtre et autorisé la signature des marchés de travaux avec les entreprises attributaires des différents lots pour un montant total de 804 484,43 € TTC. Le financement des travaux est réparti sur les budgets 2014,2015 et 2016.

Le planning des travaux prévoit une réalisation étalée sur les années 2015 et 2016.

Toutefois, en cours de chantier, il s'est avéré nécessaire de réaliser des modifications des installations sanitaires et de chauffage qui n'avaient pas été prévues dans le programme initial de travaux ; il s'agit :

- D'une part du déplacement du préparateur d'eau chaude situé au sous-sol de l'actuelle salle du Théâtre vers l'office situé au RDC, le sous-sol étant transformé en espace d'attente sécurisé pour les personnes à mobilité réduite en cas d'alarme incendie : coût : 533,54 € TTC
- D'autre part de modifications des installations sanitaires et de chauffage des locaux situés au 3<sup>ème</sup> étage et abritant le patrimoine de la Ville (suppression chaudière murale, extraction VMC pour le vidéoprojecteur, raccordement des locaux sur l'installation générale de chauffage du bâtiment) pour un coût de 3 125,76 € TTC.

Ces travaux doivent faire l'objet d'un avenant au lot n°10 « chauffage-sanitaire » attribué à l'entreprise STIHLE de WIHR AU VAL et s'élevant à la somme de 3 659,30 € TTC, portant le marché conclu avec l'entreprise à 33 377,14 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver la passation d'un avenant au marché signé avec l'entreprise STIHLE (lot n°10- « chauffage-sanitaire ») pour un montant de 3 659,30 € TTC
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant à signer ledit avenant

- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

### **9. Tarifs – concessions funéraires : approbation**

Les tarifs de concessions funéraires sont inchangés depuis 2001 et avaient fait l'objet d'une simple conversion à l'euro.

De plus, il s'avère, après étude des tarifs proposés par d'autres communes du secteur, que ceux pratiqués à Ribeuwillé sont particulièrement faibles.

Enfin, il est proposé d'affecter intégralement le produit des concessions au budget du CCAS qui l'utilisera par des actions de solidarité en faveur des plus démunis.

Un récapitulatif des tarifs proposés est joint en **annexe 2**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver les nouveaux tarifs des concessions funéraires applicables à compter du 01/01/2016
- De décider d'affecter l'intégralité des recettes des concessions au budget du CCAS
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

### **10. Divers**

---

**M. le Député – Maire** précise que le marché de Noël se déroulera avec le même dispositif de sécurité que celui mis en place lors de la fête des ménestriers.

**Mme Stéphanie UFFLER – GOLIOT** estime qu'il est nécessaire de repenser les postes de secours.

**M. le Député – Maire** acquiesce et souhaite que ce point soit évoqué avec les Sapeurs-Pompiers et le Président du Comité des Fêtes

**Mme Stéphanie UFFLER – GOLIOT** s'interroge sur la possibilité d'armement des policiers municipaux.

**M. le Député –Maire** souhaite recueillir l'avis des policiers au préalable. Par ailleurs, il précise que cela nécessite une formation poussée tout comme celle permettant d'utiliser le sonomètre pour verbaliser.

---

FIN

**Les annexes sont consultables en Mairie au bureau n° 02 aux jours et heures habituels d'ouverture.**